

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

**AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS DE SAISIE ET DE CONFISCATION
DES AVOIRS CRIMINELS - (N° 1911)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« c) À la quatrième phrase de l'avant-dernier alinéa, les mots : « la chambre de l'instruction », sont remplacés par les mots : « le premier président de la cour d'appel ou le conseiller désigné par lui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.